



ÉCOLE PRIMAIRE VALBIRSE

Mémento 2026/2027



« Un enfant, un enseignant, un livre et un stylo peuvent changer le monde. »

Malala Yousafzai

À CONSERVER !

Table des matières

Autorités scolaires de Valbirse.....	2
Direction et secrétariat de l'école.....	2
Inspection scolaire	2
Ecoles – Adresses et téléphones	2
Conciergerie	3
Autres adresses utiles	3
Numéros d'urgence.....	3
Médiation scolaire	3
Travailleurs sociaux	4
Espace santé.....	4
Bibliothèques scolaires	4
Ecole à Journée Continue (EJC)	4
Assurances	5
Vacances scolaires 2026-2027 et 2027-2028	5
Demi-journées de congé	6
Absences	6
Congés particuliers / dispenses.....	6
Répartition des classes pour l'année scolaire 2026-2027	7
Liste du corps enseignant.....	7
Règlement scolaire de Valbirse.....	9
Tenue vestimentaire	10
Chemin de l'école.....	10
Autres déplacements	10
Règle d'hygiène - gymnastique	10
Information – Pause de 10 heures	11
Changement statut familial.....	11
Droit à l'image.....	11
Défraiement forfaitaire pour frais de transport du Cercle OMO de Tavannes	11
Patrouilleurs scolaires (sous réserve)	11
Aide-mémoire du bpa pour les trajets scolaires	11
Stationnement	13
Transport scolaire 2026-2027	14
Comportement à adopter dans le bus scolaire	15
Evaluation (calcul des moyennes).....	16
Informations concernant l'évaluation.....	17
Devoirs à domicile.....	17
Chemin de contact	18
Suggestions pour la brochure 2027-2028	19

Autorités scolaires de Valbirse

Commission scolaire

Président	:	M. Sébastien Sassi Les Vannes 7, 2735 Bévillard / sebastien.sassi@gmail.com
Vice-présidente	:	Mme Emy Mérillat La Cornette 4, 2735 Malleray / eclement2@hotmail.com
Membres	:	M. Jacques-Henri Jufer, maire Mme Chloé Bourgeois Mme Jennifer Raetzo Mme Zenger Franziska Mme Meholfi Dafina

Direction et secrétariat de l'école

Directeur

M. Nicolas Rubin	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 491 61 31 079 572 42 53 nicolas.rubin@edu.valbirse.ch direction@edu.valbirse.ch
------------------	-------------------	----------------	--

Vice-directrice + directrice enseignement spécialisé

Mme Aline Vazquez	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 491 61 31 079 929 27 35 aline.vazquez@edu.valbirse.ch
-------------------	-------------------	----------------	---

Secrétariat

Mme Murielle Gugel lu-me-ve = matin	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 491 61 31 murielle.gugel@edu.valbirse.ch
--	-------------------	----------------	---

Inspection scolaire

Inspecteur du 18^{ème} arrdt.

M. Serge Büttiker Secrétariat	Les Lovières 13	2720 Tramelan	031 636 16 55 031 636 16 62
----------------------------------	-----------------	---------------	--------------------------------

Ecoles – Adresses et téléphones

Ecole primaire

Site de Bévillard	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 491 61 32
Site de Malleray	Grand-Rue 48	2735 Malleray	032 491 61 34
Site de Pontenet	Rue de Rosère 1	2733 Pontenet	032 491 61 35

Ecole enfantine

Site de Bévillard	Ch. de la Halle 2	2735 Bévillard	032 491 61 32
Site de Malleray	Rue du Frête 8	2735 Malleray	
	Jessica Gerber		032 491 61 40
	Bastian Mathez		032 491 61 40
Site de Pontenet	Rue de la Rosère 1	2733 Pontenet	
	Florence Landry et Alicia Aeschlimann		032 491 61 35

Conciergerie

Site de Bévillard

M. Stefan Seiler	Clos Grasson 18	2735 Champoz	079 914 41 18
------------------	-----------------	--------------	---------------

Site de Malleray

M. Jimmy Tissot	Clos des Arbres 4	2733 Pontenet	079 800 22 31
-----------------	-------------------	---------------	---------------

Site de Pontenet

Mme Cristina Costa Ferreira	Rue de Rosère 1	2733 Pontenet	079 336 52 89
-----------------------------	-----------------	---------------	---------------

Autres adresses utiles

SPE (service psychologique pour enfants et adolescents)	Grand-Rue 4, 2710 Tavannes	031 636 16 86
--	----------------------------	---------------

Service d'orthophonie	Rue du Parc 1, 2710 Tavannes	032 481 17 91
------------------------------	------------------------------	---------------

Service de psychomotricité et de logopédie	Rue des Sources 2, 2710 Tavannes	079 523 27 89
---	-------------------------------------	---------------

Direction du Cercle OMO	Rue des Collèges 2, 2710 Tavannes	032 481 20 47
--------------------------------	--------------------------------------	---------------

Numéros d'urgence

Police urgences **117**

Services du feu **118**

Urgences médicales **144**

La Main Tendue **143**

Centre toxicologique **145**

Aide téléphonique pour
les enfants et les jeunes **147**

Médiation scolaire

La médiatrice scolaire écoute et conseille les élèves, elle permet aussi de dynamiser la communication dans l'école. Elle se tient à disposition des élèves, des parents et des enseignants de l'école de Valbirse.

Médiatrice : Mme Fanny Tomaselli	tél : 079 740 70 41 mail : fanny.tomaselli@edu.valbirse.ch
----------------------------------	---

Les élèves sont informés du fonctionnement de la médiatrice et des heures de permanence dans chaque école. Elle est atteignable par téléphone ou mail.

Travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux viennent en aide aux élèves qui présenteraient des difficultés sociales, psychologiques ou personnelles qui influent ou non sur leur comportement et leur implication à l'école.

Mme Naomi Simão
M. Manuel Orlando

tél. : 079 937 97 02
tél. : 079 541 66 38

Les élèves sont informés des jours de présence des travailleurs sociaux dans chaque école. Ils sont également atteignables par téléphone ou sur rendez-vous.

Espace santé

Médecins scolaires

Dr Clément Chiaradia	Grand-Rue 37	2735 Bévillard	032 492 53 23
----------------------	--------------	----------------	---------------

Nous organisons une visite médicale gratuite pour les élèves de 2H et 6H. Il est possible d'effectuer ce contrôle auprès du médecin de famille, dans ce cas, le contrôle sera à la charge des parents. Les éventuels traitements sont à la charge des parents.

Dentiste scolaire

Dr Ramon Studer	Grand-Rue 26	2735 Malleray	032 492 72 72
-----------------	--------------	---------------	---------------

Un contrôle dentaire est obligatoire chaque année dès la 2H. Cette visite est gratuite et réalisée chez le dentiste scolaire mandaté. Les parents ont toutefois la possibilité de pratiquer ce contrôle chez le dentiste de leur choix.

Sur le site internet ci-dessous, vous trouverez des informations sur les recommandations de traitement formulées lors des examens dentaires scolaires et sur nos abréviations employées.

Cabinet dentaire Dr Ramon Studer SA : www.studer-dental.ch

Bibliothèques scolaires

La bibliothèque scolaire de Bévillard est ouverte le lundi et le mardi de 13h00 à 13h25 sous la responsabilité de Patricia Lötscher et Julie Spart.

La bibliothèque scolaire de Malleray est ouverte le lundi et le vendredi de 13h00 à 13h25 sous la responsabilité de Clara Brüderli.

Ecole à Journée Continue (EJC)

Le concept de l'EJC offre la possibilité aux parents qui le souhaitent de placer leur enfant dans différents modules, indépendants de l'école obligatoire. Ces modules comprennent notamment le repas de midi, les devoirs surveillés et des activités ludiques.

Les parents peuvent placer leur enfant à l'EJC au-delà de l'horaire scolaire. Ce service est payant. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la directrice de l'EJC :

Mme Djamila Bartlomé
Mme Laurence Nyfeller

direction.ejc@edu.valbirse.ch 076 385 50 48
secretariat.ejc@edu.valbirse.ch 032 491 61 42

Assurances

Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée.

Les effets personnels tels que montre, lunettes, vêtements, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol.

Les dégâts matériels causés par un élève seront à la charge des parents.

Vacances scolaires 2026-2027 et 2027-2028

Année scolaire 2026-2027			
	1er jour	Dernier jour	Reprise des cours
Foire de Chaindon	Lundi 7 septembre		Mardi 8 septembre
Automne	Lundi 5 octobre	Dimanche 18 octobre	Lundi 19 octobre
Journée de formation	Mercredi 11 novembre		Jeudi 12 novembre
Hiver	Jeudi 24 décembre	Dimanche 10 janvier	Lundi 11 janvier
Semaine blanche	Lundi 8 février	Dimanche 14 février	Lundi 15 février
Journée de formation	Mercredi 24 mars		Jeudi 25 mars
Printemps	Vendredi 26 mars	Dimanche 11 avril	Lundi 12 avril
Ascension	Jeudi 6 mai	Dimanche 9 mai	Lundi 10 mai
Pentecôte	Lundi 17 mai		Mardi 18 mai
Été	Vendredi après-midi 2 juillet	Dimanche 15 août	Lundi 16 août

Année scolaire 2027-2028			
	1er jour	Dernier jour	Reprise des cours
Foire de Chaindon	Lundi 6 septembre		Mardi 7 septembre
Automne	Lundi 4 octobre	Dimanche 24 octobre	Lundi 25 octobre
Hiver	Vendredi après-midi 24.12	Dimanche 09 janvier	Lundi 10 janvier
Semaine blanche	Lundi 7 février	Dimanche 13 février	Lundi 14 février
Fête du travail	Lundi 1 ^{er} mai		
Printemps	Lundi 10 avril	Dimanche 23 avril	Lundi 24 avril
Ascension	Jeudi 25 mai	Dimanche 28 mai	Lundi 29 mai
Pentecôte	Lundi 05 juin		Mardi 06 juin
Été	Vendredi après-midi 07.07	Dimanche 20 août	Lundi 21 août

Demi-journées de congé

Les parents ont le droit de dispenser leur enfant de l'école, sans justification nécessaire, pendant 5 demi-journées par an, au maximum. Cette demande doit être signée des parents et intervient sous leur responsabilité.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées manquées d'une année à l'autre (LEO, art. 27, al.3).

L'enseignant-e de classe sera informé-e de l'absence par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard deux jours avant le congé prévu.

L'élève en congé autorisé doit rattraper les cours et les devoirs manqués. Il est de sa responsabilité de s'organiser pour ne pas prendre de retard.

Absences

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir les enseignants-es avant le début des cours. Si l'enseignant ne peut être atteint, les parents peuvent laisser un message sur le répondeur téléphonique de l'école. Lors de son retour, l'absence de votre enfant devra être justifiée par écrit.

Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme à l'enseignant-e de classe est considérée comme non excusée.

Une absence est considérée comme justifiée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE/SPP, décès dans la famille proche de l'enfant, déménagement. En cas de maladie, un certificat médical devra être présenté après le 5^e jour d'absence.

Dès 30 heures d'absences (absences systématiques lors de tests, de leçons de natation, vendredi après-midi, ...), vous serez contactés par le corps enseignant ou la direction. Un certificat médical pour chaque absence pourra alors être exigé.

Congés particuliers / dispenses

Les absences ou dispenses pour d'autres motifs (fête familiale ou religieuse, manifestation sportive, etc.) **nécessitent une demande présentée par écrit à la direction d'école.** Dans ce cas-là, la demande doit parvenir **au moins quatre semaines à l'avance** et être dûment motivée. La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations (ODAD 2007).

Toutes les demandes qui ne parviendront pas dans les délais seront refusées.

La commission scolaire sera informée de toute absence non excusée et une dénonciation au juge devra être faite (LEO, art.33).

Répartition des classes pour l'année scolaire 2026-2027

Classe	Titulaire(s) de classe
Bévilard	
1H-2H ₁	Mmes Claudine Schnyder et Sylvia Schneider
1H-2H ₂	Mmes Céline Glauser et Louise Croquet
3H-4H ₁	Mme Sandrine Juillard
3H-4H ₂	Mme Julie Spart
5H ₁	Mme Romane Bourquin
6H ₁	Mme Patricia Lötscher
8H ₁	M. Ferreira Vaz Frederico
8H ₂	Mme Julie Willemin

Malleray – Maison de l'Enfance	
1H-2H ₃	M. Bastian Mathez
1H-2H ₄	Mme Jessica Gerber

Malleray – Collège primaire	
3H-4H ₃	Mme Carine Jeanbourquin
3H-4H ₄	Mmes Nicole Racine et Sophie Dünner
5H ₂	Mme Léa Queloz
6H ₂	Mme Caroline Fernandez
7H ₁	M. Nicolas Broglie
7H ₂	Mme Clara Brüderli

Pontenet	
1H-2H ₅	Mmes Florence Landry et Alicia Aeschlimann
3H-4H ₅	Mme Julie Pedrosa Lopez

Liste du corps enseignant

Aeschlimann Alicia	alicia.aeschlimann@edu.valbirse.ch
Bergundthal Christel	christel.bergundthal@edu.valbirse.ch
Bexkens Sylvie	sylvie.bexkens@edu.valbirse.ch
Boillat Nathalie	nathalie.boillat@edu.valbirse.ch
Bourquin Romane	romane.bourquin@edu.valbirse.ch
Broglie Nicolas	nicolas.broglie@edu.valbirse.ch
Brüderli Clara	clara.bruderli@edu.valbirse.ch
Burkhalter Nicolas	nicolas.burkhalter@edu.valbirse.ch
Carvalho Andreia	andreia.carvalho@edu.valbirse.ch

Cremona Mario	mario.cremona@edu.valbirse.ch
Croquet Louise	louise.croquet@edu.valbirse.ch
Dünner Sophie	sophie.dunner@edu.valbirse.ch
Fernandez Caroline	caroline.fernandez@edu.valbirse.ch
Ferreira Vaz Frederico	frederico.ferreiravaz@edu.valbirse.ch
Gerber Jessica	jessica.gerber@edu.valbirse.ch
Glauser Céline	celine.glauser@edu.valbirse.ch
Haeberli Céline	celine.haeberli@edu.valbirse.ch
Houriet Suzanne	suzanne.houriet@edu.valbirse.ch
Jeanbourquin Carine	carine.jeanbourquin@edu.valbirse.ch
Juillard Sandrine	sandrine.juillard@edu.valbirse.ch
Landry Florence	florence.landry@edu.valbirse.ch
Le Roy Françoise	francoise.leroy@edu.valbirse.ch
Lötscher Patricia	patricia.loetscher@edu.valbirse.ch
Mathez Bastian	bastian.mathez@edu.valbirse.ch
Mathez Sandrine	sandrine.mathez@edu.valbirse.ch
Mottaz Caroline	caroline.mottaz@edu.valbirse.ch
Navet Mélanie	melanie.navet@edu.valbirse.ch
Pedrosa Lopez Julie	julie.pedrosa@edu.valbirse.ch
Queloz Léa	lea.queloz@edu.valbirse.ch
Racine Nicole	nicole.racine@edu.valbirse.ch
Re Silvia	silvia.re@edu.valbirse.ch
Röthlisberger Catherine	catherine.roethlisberger@edu.valbirse.ch
Schneider Sylvia	sylvia.schneider@edu.valbirse.ch
Schnyder Claudine	claudine.schnyder@edu.valbirse.ch
Seuret Magalie	magalie.seuret@edu.valbirse.ch
Spart Julie	julie.spart@edu.valbirse.ch
Tomaselli Fanny	fanny.tomaselli@edu.valbirse.ch
Ubycha Viktoriia	viktoriia.ubycha@edu.valbirse.ch
Weber Grégory	gregory.weber@edu.valbirse.ch
Willemin Julie	julie.willemin@edu.valbirse.ch

Les parents sont invités à prendre contact avec l'école pour toute question ou tout problème relatif à leur enfant. Les enseignants-es ainsi que le directeur se tiennent à disposition en cas de besoin. Merci de respecter le chemin de contact en page 18.

Règlement scolaire de Valbirse

Le règlement scolaire est discuté en classe en début d'année et signé par l'élève et ses parents.

1. Les élèves témoignent du respect à toutes les personnes avec lesquelles ils entrent en contact. Les élèves et les adultes se saluent mutuellement.
2. Les élèves veillent à garder les locaux et le matériel en bon état. Tout dommage causé par un élève est réparé aux frais des parents ; le matériel scolaire perdu ou endommagé sera remplacé par l'élève.
3. Les élèves surveillent leur langage. Les mots grossiers et vulgaires ne sont pas tolérés.
4. Le port de pantoufles est exigé en classe. A la fin des cours, les pantoufles sont rangées correctement aux endroits prévus à cet effet. Les chaussures à roulettes ne sont pas tolérées dans les bâtiments.
5. Dans l'école, les élèves se déplacent calmement et sans crier.
6. Durant les récréations, les élèves ne quittent pas l'aire scolaire et se réfèrent aux consignes des enseignants.
7. Les téléphones portables et autres appareils électroniques ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école (y compris dans le préau et à la halle). En cas de non-respect, l'appareil sera confisqué et rendu en présence des parents.
8. A la fin des cours, les élèves ne s'attardent pas inutilement dans les corridors et dans les alentours de l'école. La zone d'attente du bus scolaire est réservé aux élèves prenant le bus.
9. L'usage du tabac, de boissons énergisantes ou alcoolisées et de toute autre substance illicite est interdit.
10. Chaque élève tient à jour son carnet de devoirs qui sera signé chaque semaine par ses parents.
11. Les élèves respectent le règlement de classe instauré avec l'enseignant-e en début d'année scolaire.

Le non-respect d'un ou plusieurs points du règlement entraînera des sanctions.

Tenue vestimentaire

Si les élèves peuvent s'habiller selon leurs goûts, leur tenue vestimentaire doit être adaptée à l'école et à leur âge. On s'abstiendra de provoquer ou de choquer les autres (tenues militaires ou agressives, tenues trop courtes, ...). Le cas échéant, les enseignants pourront demander aux élèves de se changer.

Nous vous rappelons que les couvre-chefs sont interdits en classe.

Chemin de l'école

Pour rappel, le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. Voici cependant quelques règles à garder en tête :

- Il est **possible de venir en trottinette dès la 4^e année Harmos** avec le port du casque recommandé. L'autorisation d'utiliser une trottinette pour se déplacer incombe aux parents.
- Il est **possible de se rendre à l'école à vélo (casque recommandé)** à partir de la 5H. L'autorisation d'utiliser un vélo pour se déplacer incombe aux parents. De l'avis des experts, il faut s'assurer que votre enfant maîtrise bien son vélo et qu'il peut mettre en pratique les règles qu'il doit respecter le long de son chemin.
- Les vélos et trottinettes doivent être correctement rangés aux endroits réservés **dès l'arrivée à l'école** et ne sont pas utilisés pendant les récréations. Dans la cour, pour la sécurité de tous, **on met le pied à terre et on pousse son vélo.**
- Si vous accompagnez votre enfant à l'école, merci de respecter les consignes de chaque site. **Nous vous prions également de le laisser entrer seul dans l'école et de l'attendre à l'extérieur des bâtiments scolaires.**

Autres déplacements

Pour les déplacements à la piscine ou à la gymnastique, les élèves de 1H à 5H seront accompagnés par leur enseignant-e à l'aller et au retour. Les élèves de 6H à 8H se déplacent généralement seuls. Cette mesure s'applique uniquement pour la première et dernière leçon.

Pour les cours à option débutant à 15h20 dans un autre bâtiment scolaire, les élèves peuvent emprunter le transport scolaire (voir horaire). Le retour (fin des leçons de l'après-midi) se fait sous la responsabilité des parents.

Règle d'hygiène - gymnastique

Après la leçon de gymnastique, la douche est vivement recommandée pour des raisons d'hygiène et de bien-être.

Toutefois, si l'élève a un cours immédiatement après la gymnastique, la douche devient **obligatoire**.

Information – Pause de 10 heures

Chaque semaine, plusieurs rendez-vous rythment la pause de 10h00.

Le lundi, c'est le jour du fruit : les élèves sont invités à apporter un fruit pour une pause saine et équilibrée.

Le jeudi à 10h00, le boulanger passe à l'école de Malleray, et les élèves qui le souhaitent peuvent acheter un petit pain.

Le vendredi à 10h00, le boulanger est présent à l'école de Bévillard, où les élèves peuvent également acheter un petit pain.

Changement statut familial

En cas de changement de situation familiale (divorce, séparation, déménagement), veuillez en informer la direction à direction@edu.valbirse.ch.

Droit à l'image

Le document signé lors de l'inscription de votre enfant reste valide tant qu'une demande de modification n'a pas été faite !

Défraiement forfaitaire pour frais de transport du Cercle OMO de Tavannes

Les parents devant se déplacer avec des moyens de transports hors de leur lieu de scolarisation (commune de Valbirse) afin que leur enfant bénéficie des prestations spécialisées (logopédie et /ou psychomotricité) à Tavannes peuvent revendiquer une indemnité forfaitaire par séance.

La demande d'indemnité forfaitaire devra parvenir à la direction du Cercle au **10 février et aux 10 août** de chaque année avec une tolérance de 10 jours après la dernière séance. Passé ces délais, les demandes de défraiement du semestre passé ne seront plus prises en considération.

Patrouilleurs scolaires (sous réserve)

Certains jours, un service de patrouilleurs est en fonction aux abords des écoles de Bévillard et de Malleray aux passages piétons suivants :

- Bévillard : entre la place du village et l'Administration communale de Valbirse
- Malleray : devant l'ancien Denner

Malheureusement, à l'heure actuelle, il nous manque encore des bénévoles. Si vous souhaitez vous engager pour aider les enfants à traverser, vous pouvez joindre Mme Bourgeois au 079 726 60 72, membre de la commission scolaire, responsable des patrouilleurs scolaires.



Aide-mémoire du bpa pour les trajets scolaires

Le trajet scolaire permet aux enfants de retrouver leurs camarades, participe au développement des facultés sociales ainsi qu'à l'activité physique. Hélas, il comporte également certains risques, qui peuvent néanmoins être réduits grâce à une éducation routière de qualité. En tant que parent ou personnel d'encadrement, vous n'êtes pas livrés à vous-même dans ce domaine. A l'école, les enseignants et les instructeurs de la circulation de la police contribuent à enseigner aux enfants le comportement sûr à adopter sur les trajets scolaires.

Les trajets scolaires relèvent de la responsabilité des autorités et des parents (art. 19 et 62 de la Constitution fédérale). Les indications et conseils suivants vous aideront à assumer cette responsabilité :

... à pied

- Parcourez le trajet scolaire avec votre enfant pour qu'il s'exerce.
- N'optez pas pour le trajet scolaire le plus court, mais pour le plus sûr.
- Indiquez à votre enfant les endroits dangereux et expliquez-lui comment les franchir en sécurité.
- Discutez avec les autres parents pour trouver des solutions communes : accompagnez les enfants à tour de rôle. Dans certains cas, l'organisation d'un Pédibus peut s'avérer pertinente.

... avec des engins assimilés à des véhicules (trottinette, planche ou patins à roulettes, etc.)

- Les engins assimilés à des véhicules sont rarement adaptés au parcours du trajet scolaire. Ce sont des jouets : les enfants ont donc tendance à les utiliser comme tels et ne prêtent souvent pas suffisamment attention au trafic.
- Si votre enfant parcourt quand même son trajet scolaire avec un tel engin, il doit respecter les règles valables pour les piétons.
- Un engin assimilé à un véhicule est rapide : il faut donc faire preuve de prudence pour éviter de percuter un piéton ou un véhicule.
- Imposez à votre enfant de porter l'équipement de protection nécessaire (casque cycliste impératif, et idéalement des protège-poignets, des coudières et des genouillères).

... à vélo

- Faire du vélo dans la circulation routière est exigeant. Pour que votre enfant puisse accomplir le trajet scolaire seul à vélo, il doit avoir acquis certaines compétences : bonne maîtrise du vélo (garder sa trajectoire, freiner efficacement, etc.), respect des règles de la circulation (p. ex. pour obliquer à gauche). Exercez ces compétences avec lui.
- Assurez-vous que le vélo de votre enfant dispose de l'équipement obligatoire prévu par la loi.
- **Le port du casque est fortement recommandé.**
- Dans l'obscurité, en cas de pluie ou de brouillard, un bon éclairage est essentiel. Des vêtements clairs munis d'éléments réfléchissants rendent encore plus visible.

... en voiture (parents)

- Pour préserver leurs enfants, bon nombre de parents les amènent à l'école en voiture. Malheureusement, ils les empêchent ainsi de faire l'expérience importante et enrichissante de la circulation routière. Par ailleurs, plus les parents sont nombreux à amener leurs enfants en voiture, plus le volume de trafic augmente aux abords des écoles. Ceci accroît le danger pour les enfants qui effectuent le trajet scolaire à pied ou à vélo. Le conseil du bpa : déposer votre enfant à l'école en voiture devrait rester exceptionnel. Accompagnez-le plutôt à pied ou à vélo.

bpa – Bureau de prévention des accidents, Hodlerstrasse 5a, CH-3011 Berne
Tél. +41 31 390 22 22, fax +41 31 390 22 30, info@bpa.ch, www.bpa.ch



Stationnement

Nous prions instamment les parents de ne pas encombrer les aires de stationnement aux abords des différentes écoles. Si vous amenez ou venez rechercher votre enfant en voiture, nous nous permettons de vous rappeler qu'il existe deux parkings que vous pouvez utiliser sans mettre en danger les élèves :

Bévilard : place du village (en face de l'Administration communale de Valbirse)

Malleray : parking derrière la salle communale.

Transport scolaire 2026-2027

TRAJETS SCOLAIRES - HORAIRE 2026-2027

Lieu	Horaire
Pontenet	7h05
Malleray	7h10
Bévilard	7h15
Malleray	7h20

Lieu	Horaire
Bévilard	7h38
EJC-M	7h41
Malleray	7h45
Pontenet	7h50
Malleray	7h58
Bévilard	8h02
MDE	8h05
Malleray	8h10
Pontenet	8h15

Lieu	Horaire
MDE	9h35
Pontenet	9h40

Lieu	Horaire
MDE	10h30
Pontenet	11h35
Malleray	11h40
MDE	11h45
EJC-M	11h47
Bévilard	11h50
Malleray	11h54
Bévilard	11h58
Pontenet	12h05
Malleray	12h10

Lieu	Horaire
Bévilard	12h55
EJC-M	12h58
Malleray	13h02
Pontenet	13h07
Malleray	13h11
Bévilard	13h15
MDE	13h18
Malleray	13h21

Lieu	Horaire
Malleray	14h50
Pontenet	14h55
Malleray	15h10
MDE	15h13
EJC-M	15h16
Bévilard	15h19
Malleray	15h23
Pontenet	15h27

Chauffeur : Karin Unternährer 078 605 81 91



ÉCOLE PRIMAIRE
VALBIRSE

Course 1 :	tous les jours
Course 2 :	tous les jours
Course 3 :	tous les jours
Course 4 :	lundi, mardi, jeudi et vendredi
Course 5 :	lundi, mardi, jeudi et vendredi
Course 6 :	lundi semaines impaires scolaires
	uniquement le lundi
	arrêt terminus
	sur demande scolaire

MDE Maison de l'Enfance - Malleray
EJC-M EJC de Malleray

Comportement à adopter dans le bus scolaire

- Les élèves qui effectuent des déplacements en bus obéissent au chauffeur.
- Dès le départ du véhicule, les élèves sont assis et le restent jusqu'à l'arrêt du bus. Ils attachent leur ceinture et la gardent jusqu'à leur arrivée à destination.
- Les élèves montent et descendent du véhicule lorsque celui-ci est à l'arrêt.
- Les élèves qui descendent du bus ont la priorité sur ceux qui montent.
- La nourriture et les boissons ne sont pas tolérées dans le bus scolaire.
- Les élèves ramasseront leurs déchets (papier ou autres objets). Ils veilleront à garder le bus propre.
- L'utilisation d'un téléphone portable ou tout autre appareil électronique n'est pas admis.
- Pour des raisons de sécurité, les élèves resteront calmes dans le bus et éviteront de crier ou de chahuter.
- Chaque élève participera à maintenir de bonnes relations dans le bus et collaborera de manière positive avec les autres usagers et les chauffeurs.
- Le langage grossier ou injurieux n'est pas toléré.
- L'arrêt de bus est exclusivement réservé aux élèves qui empruntent le bus scolaire. Les autres élèves ne doivent pas rester dans cette zone et ne sont pas autorisés à la traverser ou à y circuler à vélo. Merci de respecter cette consigne pour garantir la sécurité de tous.
- En cas de conflit dans la zone d'arrêt de bus, nous invitons les élèves plus âgés à intervenir de manière calme et responsable en séparant les plus jeunes qui se chamaillent, puis à avertir un enseignant si nécessaire.

En cas de non-respect de ces directives, des mesures disciplinaires seront prises par le corps enseignant et la direction. La sanction peut aller jusqu'à l'interdiction d'utiliser le bus scolaire pour une période déterminée.

La commission scolaire sera informée des manquements aux devoirs.

Evaluation (calcul des moyennes)

AIDE-MEMOIRE SUR L'EVALUATION

Evaluation

3H et 4H :
les élèves sont évalués
par des appréciations.

5H à 8H :
les élèves sont évalués
par des notes.

Rappel

- Les objectifs sont définis et communiqués aux élèves.
- L'évaluation a également une dimension formative.
- Les attitudes face au travail sont aussi évaluées.
- Les élèves pratiqueront l'auto-évaluation.

Evaluation globale à la fin du 2^{ème} semestre

La note figurant dans le rapport d'évaluation correspond à un avis d'expert. Ce n'est pas une moyenne arithmétique. L'ensemble des travaux (documents, épreuves, travaux réalisés en classe...) peut être pris en compte. L'évaluation du comportement social n'influe pas sur l'évaluation des compétences de l'élève.

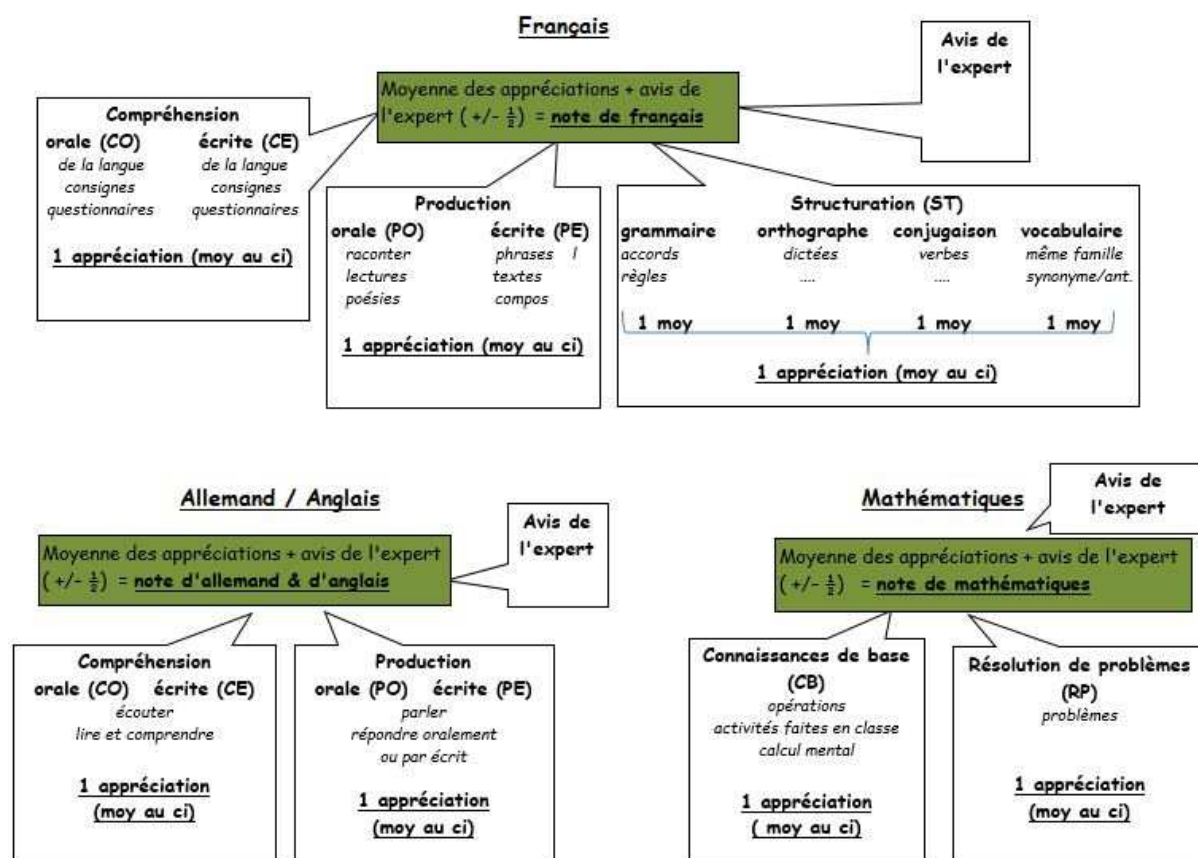
En français, mathématiques, allemand et anglais, tous les sous-domaines sont intégrés à l'évaluation globale.

De la 5H à la 8H :

En français, la compréhension, la production et la structuration ont la même importance.

En allemand et en anglais, la compréhension et la production ont la même importance.

En mathématiques, les connaissances de base et la résolution de problèmes ont la même importance.



Pour permettre l'orientation dans le degré suivant, un élève doit obtenir des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires (ODED, art.30 al.2).

Informations concernant l'évaluation

Depuis l'année scolaire 2019-2020, le nombre de rapports d'évaluation a été diminué :

- Cycle 1 : un rapport annuel en fin de 4H.
- Cycle 2 : un rapport annuel en fin de 6H, 7H et 8H.
- Cycles 1, 2 et 3 : entretien obligatoire avec les parents en milieu d'année.

1^{er} semestre : du 16 août 2026 au 31 janvier 2027

2^e semestre : du 1^{er} février 2027 au 02 juillet 2027

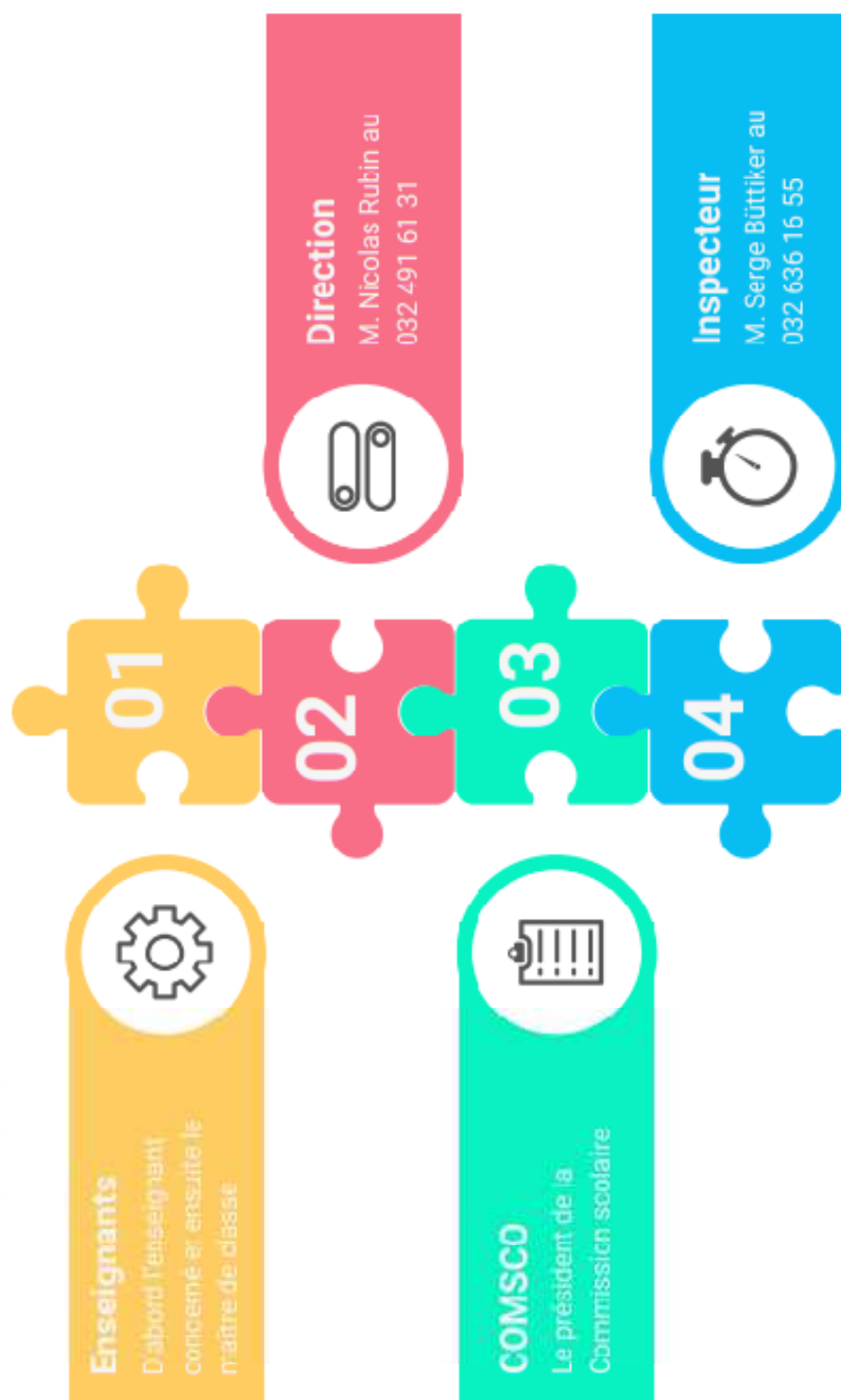
Devoirs à domicile

Le volume des devoirs a également été diminué depuis 2019 :

- 3H et 4H : 30 minutes par semaine maximum avec répétitions
(anciennement de 1h à 1h30 par semaine)
- 5H à 8H : 45 minutes par semaine maximum avec répétitions
(anciennement 5H-6H : de 1h30 à 2h / 7H-8H : de 3h à 4h par semaine)
- 9H à 11H : 90 minutes par semaine maximum avec répétitions
(anciennement jusqu'à 4h par semaine)

Chemin de contact

Pour toute demande, et à des fins de transparence, il est important de **prendre contact avec les personnes de manière hiérarchique**. Les entretiens individuels obligatoires ou les réunions de parents ne suffisent pas pour répondre à toutes les questions qui peuvent se poser pendant une année scolaire. C'est pourquoi nous vous encourageons vivement à prendre contact avec l'enseignant concerné chaque fois qu'une question ou un problème se pose.



Suggestions pour la brochure 2027-2028

Si vous avez une ou des proposition-s pour l'édition 2027-2028 de la brochure, inscrivez-les ci-dessous et remettez la page à l'enseignant-e de classe jusqu'au 31 mai 2027.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....